



Berchem-Sainte-Agathe, le 8 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@
1082berchem.irisnet.be

Réf. /2014

Objet : Conseil communal du 27.11.2014 – Réponse écrite à l'interpellation de Monsieur Nicolas STASSEN, Conseiller communal, concernant le rapport des administrateurs qui représentent la Commune de Berchem-Sainte-Agathe dans les intercommunales

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

L'article 96bis de la Nouvelle loi communale telle que modifiée en février 2014 dispose que « *Les représentants du conseil communal dans les intercommunales, qui exercent une fonction d'administrateur, doivent fournir au conseil communal un rapport annuel relatif à la gestion de l'intercommunale concernée ainsi que sur leur propre activité au sein de l'intercommunale* ».

Les intercommunales sont VIVAQUA, HYDROBRU, SIBELGA/INTERFIN, Intercommunale d'inhumation et BRULABO. La Commune de Berchem-Sainte-Agathe n'a pas d'administrateur à VIVAQUA et BRULABO.

Les représentants du Conseil communal dans les conseils d'administrations d'intercommunales sont :

- HYDROBRU : M. François ROBE
- SIBELGA/INTERFIN : M. Peter DECABOOTER
- Intercommunale d'inhumation : M. Saïd CHIBANI

Monsieur François Robe n'a été désigné comme nouveau représentant à Hydrobru que lors du Conseil communal du 19 juin 2014 et Monsieur Saïd Chibani a déjà présenté l'intercommunale d'inhumation lors des Sections réunies du 16 octobre 2014.

Afin que les représentants du Conseil communal qui siègent dans les conseils d'administration des intercommunales puissent établir leur rapport sur l'année 2014, le Collège des Bourgmestre et Echevins prévoit qu'ils fournissent ce rapport au Conseil communal au 1^{er} trimestre de l'année 2015.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE